



Règlement Football Féminin Saison 2020-2021





Table des matières

Dates d'engagements 2020-2021	4
Dispositions communes aux compétitions féminines du District de l'Aude	5
Article 1 : REGLEMENTS GENERAUX.....	5
Article 2 : CLASSEMENT	5
Article 3 : FORFAIT D'UNE EQUIPE ENGAGEE AU NIVEAU REGIONAL.....	5
Article 4 : PARTICIPATION DES EQUIPES	5
Article 5 : ENTENTE ET GROUPEMENT	5
Article 6 : FOOTBALL DIVERSIFIE	5
Article 7 : EQUIPES RESERVES.....	6
Article 8 : CAS DE LITIGES	6
Catégorie U6F-U9F	7
Article 9 : ORGANISATION DE LA SAISON.....	7
Article 10 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	7
Article 11 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS.....	8
Catégorie U11F.....	9
Article 12 : ORGANISATION DE LA SAISON.....	9
Article 13 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	9
Article 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS.....	10
Catégorie U13F.....	11
Article 15 : ORGANISATION DE LA SAISON.....	11
Article 16 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	12
Article 17 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS.....	12
Catégorie U15F.....	13
Article 19 : ORGANISATION DE LA SAISON.....	13
Article 20 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	14
Article 21 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS.....	14
Catégorie U18F.....	15
Article 22 : ORGANISATION DE LA SAISON.....	15
Article 23 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	16
Article 24 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS.....	16
Catégorie Séniors Féminines	17



Article 25 : CHAMPIONNAT FOOTBALL A 11	17
Article 25bis : CHAMPIONNAT FOOTBALL A 8.....	17
Article 26 : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	18
Article 27 : PARTICIPATION DES JOUEUSES.....	18
Article 27bis : PARTICIPATION DES JOUEUSES MUTEES.....	18
Article 27ter : PARTICPATION DES JOUEUSES PAR DEROGATION.....	18
Article 28 : ACCESSION EN LIGUE	19
Article 28Bis : REFUS ACCESSION EN LIGUE	19
Coupes et Challenges	20
Article 29 : COUPE DE L'AUDE U13F.....	20
Article 30 : COUPE DE L'AUDE U15F.....	20
Article 31 : COUPE DE L'AUDE U18F.....	20
Article 32 : COUPE DE L'AUDE SENIORS FEMININES	21
Article 33 : CHALLENGE GARAUD	21
Article 34 : CHALLENGE FUTSAL DEPARTEMENTAL.....	22
Planning prévisionnel 2020-2021.....	1

Les correspondances officielles entre les clubs et le District devront obligatoirement être faites depuis la messagerie officielle du club et envoyé au District sur l'adresse si dessous :

secretariat@aude.fff.fr

Tél : 04 68 47 39 60

Tout autre mode de transmission de document ou de contact sera déclaré nul.



Dates d'engagements 2020-2021

Football Féminin	Phase 1		Phase 2	
	Inscription	Début compétition	Inscription	Début compétition
U6F-U9F Foot à 3	Lundi 19 Octobre 2020	Samedi 7 Novembre 2020	Lundi 8 Février 2021	Samedi 6 Mars 2021
U11F Foot à 5	Lundi 19 Octobre 2020	Samedi 7 Novembre 2020	Lundi 8 Février 2021	Samedi 6 Mars 2021
U13F Foot à 8 et Foot à 5*	Lundi 19 Octobre 2020	Samedi 7 Novembre 2020	Lundi 8 Février 2021	Samedi 6 Mars 2021
U15F Foot à 8 et Foot à 5*	Lundi 19 Octobre 2020	Samedi 7 Novembre 2020	Lundi 8 Février 2021	Samedi 6 Mars 2021
U18F Foot à 8 et Foot à 5*	Vendredi 25 Septembre 2020	Samedi 3 Octobre 2020	Vendredi 15 Janvier 2021	Samedi 30 Janvier 2021
Séniors F Foot à 11 et Foot à 8*	Mercredi 2 Septembre 2020	Samedi 26 Septembre 2020	Lundi 20 Décembre 2020	Samedi 16 Janvier 2021

*** dans la limite d'une équipe par club**



Dispositions communes aux compétitions féminines du District de l'Aude

Article 1 : REGLEMENTS GENERAUX

Les règlements généraux de la Fédération Française de Football s'appliquent aux compétitions féminines organisées par le District de l'Aude de Football.

Article 2 : CLASSEMENT

Les classements des compétitions tiennent compte du barème de points suivant :

- Match gagné = 3 points
- Match nul = 1 point
- Match perdu = 0 point
- Forfait ou match perdu par pénalité = retrait d'un point

Article 3 : FORFAIT D'UNE EQUIPE ENGAGEE AU NIVEAU REGIONAL

Le forfait général d'une équipe féminine Séniors ou Jeunes dans un championnat de Ligue entraînera d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Féminines Séniors ou Jeunes du club pour la saison en cours, dans la catégorie concernée.

Article 4 : PARTICIPATION DES EQUIPES

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes offres de pratiques selon les délais administratifs fixés.

Toutefois, les équipes créées en cours de saison, Jeunes ou Séniors, sont admises pour la phase suivante de la compétition et intégrées obligatoirement dans le niveau le plus bas.

Article 5 : ENTENTE ET GROUPEMENT

Les Ententes et Groupements sont autorisés à évoluer dans l'ensemble des compétitions féminines du District.

Les Ententes et Groupements sont autorisés à accéder au niveau régional conformément au règlement de la Ligue Occitanie de Football en vigueur.

Article 6 : FOOTBALL DIVERSIFIE

La commission en charge des compétitions féminines proposera des dates de pratiques diversifiées au cours de la saison (Festi-foot, Futsal, Beach-soccer, Foot réduit, etc.), tant en catégories Jeunes qu'en Séniors.

Ces pratiques visent à développer les capacités et habilités des participantes. Elles contribuent à la bonne entente entre équipes engagées en l'absence de compétition.



Bien que ces pratiques ne soient pas comptabilisées dans le classement final des compétitions, elles n'en demeurent pas moins obligatoires.

La non-participation d'une équipe aux pratiques diversifiées, sans justification valable, prévues dans le calendrier de la saison entrainera l'application d'un forfait au club.

Article 7 : EQUIPES RESERVES

Les équipes engagées en compétitions Foot à 11, Foot à 8 et/ou Foot à 5 sont considérées comme des équipes « réserves » d'un club possédant des équipes au niveau Régional et/ou National d'une même catégorie.

Les équipes engagées en compétition Foot à 8 sont considérées comme des équipes « réserves » d'équipes d'un même club engagées en championnat Foot à 11 dans la même catégorie.

Les équipes engagées en compétition Foot à 5 sont considérées comme des équipes « réserves » d'équipes d'un même club engagées en championnat Foot à 11 et/ou Foot à 8 dans la même catégorie.

A ce titre, la participation des joueurs en équipe réserve s'applique selon [l'Article 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football](#).

Article 8 : CAS DE LITIGES

Tout cas non-prévu par le présent règlement sera traité par le Comité Directeur du District de l'Aude de Football.



Catégorie U6F-U9F



Article 9 : ORGANISATION DE LA SAISON

La catégorie U6F-U9F s'organisent sous forme de plateaux amicaux et ne délivre ni classement, ni titre.

Les rassemblements se déroulent le samedi matin sous forme de Foot à 3 ou Foot à 4, dont les coups d'envois sont fixés à 10h30. La commission en charge de la gestion de la compétition établie le planning en fonction des équipes engagées.

Les clubs organisent tour-à-tour les plateaux selon les modalités fixées par l'article 11 du présent règlement.

Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.

Article 10 : PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Chaque équipe doit fournir au club organisateur une feuille de présence à chaque rassemblement. Toute équipe dérogeant à cette disposition s'expose à des sanctions du District de l'Aude de Football.



Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U6F Libre
- U7F Libre
- U8F Libre
- U9F Libre

Article 11 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS

Caractéristiques	Foot à 3 sans GB	Foot à 4 sans GB
Journée	Samedi matin	
Format	Plateaux avec jeux ou Festi-foot	
Nombre de joueuses	3	4
Nombre de remplaçantes	2 max	2 max
Terrains - Ballon	25m x 15m / taille N°3 ou 4	30m x 20m / taille N°3 ou 4
Surface de réparation	6 mètres	
Buts	2m x 1,5m	
Temps de jeu	4 x 10 minutes 3 matchs + 1 jeu	
Distance du mur sur CPA	4 m	
Règles particulières	Touches aux pieds Relance protégée Pas de hors-jeu	



Catégorie U11F

Article 12 : ORGANISATION DE LA SAISON

La catégorie U11F s'organisent sous forme de plateaux amicaux et ne délivre ni classement, ni titre.

Les rassemblements se déroulent le samedi matin sous forme de Foot à 5, dont les coups d'envois sont fixés à 10h30. La commission en charge de la gestion de la compétition établie le planning en fonction des équipes engagées.

Les clubs organisent tour-à-tour des plateaux selon les modalités fixées par l'article 14 du présent règlement.

Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.

Article 13 : PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Chaque équipe doit fournir au club organisateur une feuille de présence à chaque rassemblement. Toute équipe dérogeant à cette disposition s'expose à des sanctions du District de l'Aude de Football.

Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U11F Libre
- U10F Libre
- **U9F Libre dans la limite de 3 joueuses maximum par équipe**



Article 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS

Caractéristiques	Foot à 5
Journée	Samedi matin
Format	Plateaux avec jeux ou Festi-foot
Nombre de joueuses	4 + 1 GB
Nombre de remplaçantes	3 maximum
Terrain - ballon	40m x 25m / Taille N°4
Surface de réparation	6 mètres
Buts	4m x 1,50 m
Temps de jeu	5 x 10 minutes 4 matchs + 1 jeu
Sur-classement	Possibilité de 3 joueurs U9F maximum
Distance du mur sur CPA	6 m
Règles particulières	<p>Touches à la main</p> <p>Relance protégée / Pas de relance du GB de volée ou de demi-volée</p> <p>Passe en retrait au GB : prise de balle à la main interdite</p> <p>Hors-jeu à partir dans la surface des 8 mètres</p>



Catégorie U13F

Article 15 : ORGANISATION DE LA SAISON

La catégorie U13F s'organise sous de critères (rencontres 3 ou 4 équipes) donnant lieu à un championnat par phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées.

La commission peut recourir au match unique (opposition de 2 équipes, également appelé « match sec ») en fonction des modalités d'organisation de la saison et du nombre d'équipes engagées.

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernière phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite.

L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude U13F ».

Les critères se déroulent usuellement le samedi après-midi sous forme de Foot à 8, avec un coup d'envoi fixé à 14h30. Les rencontres en nocturne sont interdites. En fonction des disponibilités des installations, les horaires des critères peuvent être déplacés.

Les clubs ont la possibilité d'engager des équipes en Foot à 5, dans la limite d'une équipe par club. Les équipes de Foot à 5 seront regroupées au niveau le plus bas en dernière phase, dans la mesure du possible.

Quand une équipe de Foot à 8 rencontre une équipe de Foot à 5, la rencontre s'effectue selon les modalités du Foot à 5 prévues à l'article 17 du présent règlement.

Toutefois, si une équipe présente 8 joueuses sur la feuille de match, le match se déroulera en Foot à 8, même si l'équipe s'est engagée initialement en Foot à 5.

Pour les rencontres de Foot à 5, l'utilisation de cages amovibles de 4m par 1.80m doit être réalisée conformément aux dispositions réglementaires fixées par décret gouvernemental et liées à la sécurité et aux exigences de sécurité.

Les clubs sont tenus pour responsable de la conformité des fixations des cages amovibles lors des rencontres de Foot à 5. La responsabilité du District ne peut être engagée en cas d'accident.

La commission en charge de la gestion de la compétition établit le planning en fonction des équipes engagées.

Les clubs organisent tour-à-tour les critères en fonction des modalités fixées à l'article 17 du présent règlement. Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.



Article 16 : PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match. Les défis techniques d'avant match doivent être effectués par chaque équipe. Toute équipe dérogeant à ces dispositions s'expose à des sanctions du District de l'Aude de Football.

Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U13F Libre
- U12F Libre
- **U11F Libre dans la limite de 3 joueuses maximum par équipe**

Article 17 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS

Caractéristiques	Foot à 8	Foot à 5
Journée	Samedi après-midi	
Format	Critériums	
Nombre de joueuses	7 + 1 GB 7 minimum	4 + 1 GB
Nombre de remplaçantes	4 maximum	2 maximum
Terrain - Ballon	½ terrain foot à 11 / N°4	40m x 25m / N°4
Surface de réparation	26m x 13m	8m
Buts	6m x 2.1m	4m x 1.8m
Temps de jeu	2 x 30 minutes avec « pause coaching »	
Sur-classement	Possibilité de 3 joueurs U11F maximum	
Distance du mur sur CPA	6 m	
Règles particulières	Relance non-protégée Hors-jeu à partir du milieu de terrain	



Catégorie U15F

Article 18 : ORGANISATION DE LA SAISON

La catégorie U15F s'organise sous de critères (rencontres 3 ou 4 équipes) donnant lieu à un championnat par phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées.

La commission peut recourir au match unique (opposition de 2 équipes, également appelé « match sec ») en fonction des modalités d'organisation de la saison et du nombre d'équipes engagées.

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernière phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite.

L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude U15F ».

Les critères se déroulent usuellement le samedi après-midi sous forme de Foot à 8, avec un coup d'envoi fixé à 14h30. En fonction des disponibilités des installations, les horaires des critères peuvent être déplacés.

Les matchs nécessitant l'utilisation de l'éclairage doivent se disputer sur des installations homologuées par la commission des terrains et des éclairages.

Les clubs ont la possibilité d'engager des équipes en Foot à 5, dans la limite d'une équipe par club. Les équipes de Foot à 5 seront regroupées au niveau le plus bas en dernière phase, dans la mesure du possible.

Quand une équipe de Foot à 8 rencontre une équipe de Foot à 5, la rencontre s'effectue selon les modalités du Foot à 5 prévues à l'article 20 du présent règlement.

Pour les rencontres de Foot à 5, l'utilisation de cages amovibles de 4m par 1.80m doit être réalisée conformément aux dispositions réglementaires fixées par décret gouvernemental et liées à la sécurité et aux exigences de sécurité.

Les clubs sont tenus pour responsable de la conformité des fixations des cages amovibles lors des rencontres de Foot à 5. La responsabilité du District ne peut être engagée en cas d'accident.

Toutefois, si une équipe présente 8 joueuses sur la feuille de match, le match se déroulera en Foot à 8, même si l'équipe s'est engagée initialement en Foot à 5.

La commission en charge de la gestion de la compétition établit le planning en fonction des équipes engagées. Les clubs organisent tour-à-tour les critères en fonction des modalités fixées à l'article 20 du présent règlement. Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.



Article 19 : PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match. Toute équipe dérogeant à ces dispositions s'expose à des sanctions du District de l'Aude de Football.

Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U15F Libre
- U14F Libre
- **U13F Libre dans la limite de 3 joueuses maximum par équipe**

Une équipe ne peut présenter plus de 4 joueuses mutées, dont 2 joueuses mutées hors-période maximum.

Article 20 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS

Caractéristiques	Foot à 8	Foot à 5
Journée	Samedi après-midi	
Format	Critériums	
Nombre de joueuses	7 + 1 GB 7 minimum	4 + 1 GB
Nombre de remplaçantes	4 maximum	2 maximum
Terrain - Ballon	½ terrain foot à 11 / N°4	40m x 30m / N°4
Surface de réparation	26m x 13m	8m
Buts	6m x 1.8m	4m x 1.8m
Temps de jeu	2 x 35 minutes (Pause coaching pour le Foot à 5)	
Sur-classement	Possibilité de 3 joueurs U13F maximum	
Distance du mur sur CPA	6m	
Règles particulières	Relance non-protégée Hors-jeu à partir du milieu de terrain	



Catégorie U18F

Article 21 : ORGANISATION DE LA SAISON

La catégorie U18F s'organise sous forme de match unique donnant lieu à un championnat par phases visant à regrouper les équipes par niveau lors de la dernière phase, en tenant compte du nombre d'équipes engagées.

La commission peut recourir à des critères en fonction des modalités d'organisation de la saison et du nombre d'équipes engagées.

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernière phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite.

L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude U18F ».

Les journées de championnat sont usuellement fixées au samedi 14h30. Les clubs peuvent s'entendre afin de déplacer les horaires et jours des rencontres, entre le vendredi soir et le dimanche soir. Les matchs nécessitant l'utilisation de l'éclairage doivent se disputer sur des installations homologuées par le District.

Les clubs ont la possibilité d'engager des équipes en Foot à 5, dans la limite d'une équipe par club. Les équipes de Foot à 5 seront regroupées au niveau le plus bas en dernière phase, dans la mesure du possible.

Quand une équipe de Foot à 8 rencontre une équipe de Foot à 5, la rencontre s'effectue selon les modalités du Foot à 5 prévues à l'article 23 du présent règlement.

Pour les rencontres de Foot à 5, l'utilisation de cages amovibles de 4m par 1.80m doit être réalisée conformément aux dispositions réglementaires fixées par décret gouvernemental et liées à la sécurité et aux exigences de sécurité.

Les clubs sont tenus pour responsable de la conformité des fixations des cages amovibles lors des rencontres de Foot à 5. La responsabilité du District ne peut être engagée en cas d'accident.

Toutefois, si une équipe présente 8 joueuses sur la feuille de match, le match se déroulera en Foot à 8, même si l'équipe s'est engagée initialement en Foot à 5.

La commission en charge de la gestion de la compétition établit le planning en fonction des équipes engagées.

Les clubs organisent tour-à-tour les matchs en fonction des modalités fixées à l'article 23 du présent règlement.

Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.



Article 22 : PARTICIPATION DES JOUEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Chaque équipe doit remplir une feuille de match. Toute équipe dérogeant à ces dispositions s'expose à des sanctions du District de l'Aude de Football.

Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- U16F Libre
- U17F Libre
- U18F Libre
- **U15F Libre dans la limite de 3 joueuses maximum par équipe**

Une équipe ne peut présenter plus de 4 joueuses mutées, dont 2 joueuses mutées hors-période maximum.

Article 23 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DU JEU ET DISPOSITIONS

Caractéristiques	Foot à 8	Foot à 5
Journée	Samedi ou Dimanche	
Format	Critériums	
Nombre de joueuses	7 + 1 GB 7 minimum	4 + 1 GB
Nombre de remplaçantes	4 maximum	2 maximum
Terrain - Ballon	½ terrain foot à 11 / N°5	40m x 30m / N°5
Surface de réparation	26m x 13m	8m
Buts	6m x 2.1m	4m x 1.8m
Temps de jeu	2 x 40 minutes (pause coaching pour le Foot à 5)	
Sur-classement	Possibilité de 3 joueurs U15F maximum	
Distance du mur sur CPA	9 m	



Catégorie Séniors Féminines

Article 24 : CHAMPIONNAT FOOTBALL A 11

La catégorie Séniors Féminines s'organise sous forme de match unique donnant lieu à un championnat en matchs aller-retour.

Selon le nombre d'équipes engagées, la commission en charge de la compétition peut recourir à un championnat en phases.

La poule ayant le niveau le plus élevé en dernière phase est appelée « Départementale 1 ». La suivante, « Départementale 2 » et ainsi de suite.

L'équipe terminant en tête de la Départementale 1 est désignée comme étant « Championne de l'Aude ». Un trophée est offert à l'équipe championne.

La durée des rencontres est de 2 mi-temps de 45 minutes.

La commission en charge de la gestion de la compétition établit le planning en fonction des équipes engagées. Les clubs, désignés comme organisateur, doivent s'assurer des disponibilités de leur terrain, dont ils sont tenus pour responsable, aux dates prévues par le calendrier.

Article 25 : CHAMPIONNAT FOOTBALL A 8

Les clubs ont la possibilité d'engager des équipes en Foot à 8, dans la limite d'une équipe par club. Un championnat est organisé en matchs aller-retour par la commission en charge de la compétition.

La durée des rencontres est de 2 mi-temps de 45 minutes. Une pause coaching est établie au milieu de chaque mi-temps.

Le Championnat Football à 8 ne délivre ni titre de champion de l'Aude, ni accession au niveau régional.

Article 26 : JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Il est convenu que **les coups d'envois des compétitions Séniors Féminines sont fixés le samedi 18 heures ou le dimanche matin 10 heures**, selon les désirs des clubs annotés sur les fiches d'engagements.

Toutefois, **les clubs peuvent modifier les jours et horaires des matchs** à leur convenance, étant entendu que **la journée de championnat s'étend du vendredi soir au dimanche soir.**

Les clubs signifient leur accord, chacun de leur côté, au District de l'Aude de Football en utilisant leur messagerie officielle, 10 jours avant le jour de la rencontre.



Les matchs « reportés » peuvent se jouer en semaine selon les mêmes modalités.

Les rencontres en nocturne sont autorisées sous réserve de l'homologation des installations.

Article 27 : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La feuille de match informatisée (F.M.I) s'applique aux compétitions Séniors Féminines.

Article 28 : PARTICIPATION DES JOEUSES

Les joueuses sont obligatoirement titulaires d'une licence, conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Sont autorisées à participer aux compétitions Séniors Féminines organisés par le District, les personnes titulaires d'une licence :

- Vétérans Libre Féminines
- Séniors Libre Féminines
- U20F Libre
- U19F Libre
- U18F Libre

Article 28bis : PARTICIPATION DES JOEUSES MUTEES

Conformément aux règlements généraux de la F.F.F., une équipe ne peut présenter plus de 6 joueuses mutées, dont 2 joueuses mutées hors-période maximum.

Concernant les équipes engagées en Foot à 8, le nombre de joueuses mutées est limité à 4 dont 2 joueuses mutées hors-période maximum.

Article 28ter : PARTICIPATION DES JOEUSES PAR DEROGATION

Les clubs peuvent demander, par écrit, à la commission féminine du District d'autoriser nominativement leurs U16F et U17F à évoluer dans le championnat Féminines Séniors sous réserve des conditions suivantes :

- Impossibilité pour le club d'engager une équipe dans la catégorie U18F par manque d'effectif : moins de 6 licenciées au club parmi leurs U16F et U17F,
- Impossibilité pour le club de réaliser une entente avec un autre club pour inscrire une équipe U18F.



Si les critères ci-dessus ne peuvent être remplis par le club, la commission autorisera nominativement les joueuses concernées selon les règles suivantes :

Compétition en Football à 11 :

- ✓ U17F avec un double sur-classement Fédéral obligatoire et 3 joueuses maximum par équipe,
- ✓ U16F avec un double sur-classement Fédéral obligatoire et 2 joueuses maximum par équipe.

Compétition en Football à 8 :

- ✓ U17F avec un double sur-classement Fédéral obligatoire et 2 joueuses maximum par équipe,
- ✓ U16F avec un double sur-classement Fédéral obligatoire et 1 joueuse maximum par équipe.

Article 29 : ACCESSION EN LIGUE

L'équipe terminant en tête du championnat Football à 11 sera promue au niveau régional pour la saison suivante, conformément aux modalités d'accèsion fixées par la Ligue Occitanie de Football.

Article 29Bis : REFUS ACCESSION EN LIGUE

En cas de refus, les équipes suivantes seront proposées à l'accèsion en suivant le classement final de la Départementale 1 du championnat Football à 11.

Toute équipe refusant l'accèsion au niveau régional ne pourra ni prétendre au titre de championne, ni prétendre à l'accèsion au niveau régional la saison suivante.



Coupes et Challenges

Article 30 : COUPE DE L'AUDE U13F

Une coupe départementale est organisée sous forme de critères par le District de l'Aude de Football, selon les mêmes modalités de participation des joueuses prévues à l'article 16 du présent règlement.

Les rencontres se jouent selon les règles du Foot à 8.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par une épreuve de jonglerie qui se déroule obligatoirement avant le début de la rencontre.

La finale se déroule en match unique. L'équipe gagnante se verra attribuée un trophée.

Article 30 : COUPE DE L'AUDE U15F

Une coupe départementale est organisée sous forme de critères par le District de l'Aude de Football, selon les mêmes modalités de participation des joueuses prévues à l'article 19 du présent règlement.

Les rencontres se jouent selon les règles du Foot à 8.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par une épreuve de jonglerie qui se déroule obligatoirement avant le début de la rencontre.

La finale se déroule en match unique. L'équipe gagnante se verra attribuée un trophée.

Article 31 : COUPE DE L'AUDE U18F

Une coupe départementale est organisée sous forme de matchs uniques par le District de l'Aude de Football, selon les mêmes modalités de participation des joueuses prévues à l'article 22 du présent règlement.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées directement par l'épreuve des tirs-aux-but, sans prolongations possibles.

L'équipe gagnante se verra attribuée un trophée.



Article 32 : COUPE DE L'AUDE SENIORS FEMININES

Une coupe départementale est organisée sous forme de matchs uniques par le District de l'Aude de Football, selon les mêmes modalités de participation des joueuses prévus aux articles 28, 28bis et 28ter du présent règlement.

Cette Coupe de l'Aude est organisée selon les règles du Football à 11.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées directement par l'épreuve des tirs-aux-buts, sans prolongations possibles.

L'équipe gagnante se verra attribuée un trophée.



Article 33 : CHALLENGE GARAUD

Le Challenge GARAUD est organisé selon les règles du Football à 8.

Les équipes éliminées avant les ¼ de finale de la Coupe de l'Aude Séniors Féminines sont repêchées.

La participation des joueuses au challenge respecte les articles 28, 28bis et 28ter du présent règlement.

Le challenge est organisé sous la forme de matchs unique en Foot à 8 et selon les modalités prévues à l'article 23 du présent règlement. La durée des matchs est de 2 mi-temps de 45 minutes, avec une « pause coaching » au milieu de chaque mi-temps.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées directement par l'épreuve des tirs-aux-buts, sans prolongations possibles.



Article 34 : CHALLENGE FUTSAL DEPARTEMENTAL

Le Challenge Futsal Départemental Séniors Féminines est organisé chaque saison selon les mêmes modalités de participation des joueuses prévues aux articles 28, 28bis et 28ter du présent règlement.

Le challenge est organisé selon les règles fédérales du FUTSAL et le règlement régional FUTSAL.

Le vainqueur du challenge départemental sera directement qualifié pour la finale Régionale.



